

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6798 - CDC / BULL / JV

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'Opération envisagée consiste en la création d'une entreprise commune de plein exercice (la « JV ») contrôlée conjointement par le Groupe CDC (la « CDC ») et le groupe BULL (« BULL »), qui sera active dans le secteur des services informatiques et plus particulièrement dans le domaine du Cloud Computing, en proposant des services d'infrastructure (« IaaS ») et de plateforme (« PaaS ») destinés à des applications informatiques techniques à haute performance. La concentration envisagée entre dans le champ d'application du Règlement CE N° 139/2004 et remplit les conditions d'application de la procédure simplifiée.

